

PÈRE ALCOOLIQUE

Par Profil supprimé Postée le 07/09/2016 18:02

Bonjour, vers mes 7 ans ma mère était alcoolique et tout les soirs je la voyait très alcoolisé, et cela m'a beaucoup traumatisé, mais heureusement elle a réussi à s'en sortir toute seule, juste avec de la volonté. Et il y a quelque moi j'ai découvert chez moi des bouteilles de vodka et cette fois ci c'était mon père. Je lui en ai parlé plusieurs fois, il avait l'air compréhensif et il a arrêté la vodka. Mais depuis un peu moins d'un mois, c'est des bouteilles de vins que je trouve, et dès que je lui ai parlé de sa il a trouvé des excuses, a changé de sujet... Il se cache de boire. Depuis quelque jours nous en avons parlé, assez calmement et je suis lui ai dit ce que je ressentais et il avait l'air compréhensif aussi, il m'a même dit qu'il allait se renseigner pour un groupe de parole pour arrêter, et la plupart du temps quand il dit qu'il va faire les choses il le fait dans la journée, et la sa fait 4 jours et il ne s'est toujours pas renseigné (je pense qu'il a dit sa pour me faire plaisir). Je lui ai demandé ce matin si il avait appeler ou renseigner, il m'a dit de ne pas m'inquiéter et qu'il faisait ce qui fallait. Aidez moi svp

Mise en ligne le 08/09/2016

Bonjour,

Nous ne sommes pas sûrs de bien comprendre dans quel sens vous sollicitez notre aide. Il semble que vous vous inquiétez de ne pas voir votre père s'activer dans des démarches visant à se faire épauler dans ses difficultés avec l'alcool. Il vous a dit qu'il le ferait, ce qui est plutôt encourageant, mais sans vous donner de délais. Votre père a peut-être besoin d'un peu de temps pour mûrir ce projet, se renseigner, se décider. Il a jusque là été réceptif à vos observations et vos demandes, ce qui encore une fois est très encourageant et rassurant. Nous comprenons votre souhait de le voir régler ce problème au plus vite, et vous pouvez le lui dire à nouveau, mais il n'y a que lui qui puisse décider du moment et de la forme d'aide dont il souhaite bénéficier, et du moment propice pour lui.

A ce sujet, il a évoqué l'idée de participer à un groupe de parole ce qui peut lui apporter un soutien intéressant mais vous pouvez l'informer que d'autres voies sont possibles en individuel.

Il existe effectivement des centre spécialisés que l'on appelle des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) où des consultations individuelles sont assurées par des professionnels spécialistes des addictions. Le plus souvent, les prises en charge proposées reposent sur de l'accompagnement psychologique et médical, sous forme de rendez-vous réguliers. Ces consultations sont confidentielles et gratuites.

Certains de ces CSAPA mettent en place des groupes de parole animés par un professionnel de l'équipe pour les personnes qui souhaitent y participer, en parallèle de leur suivi individuel. Il est facile de trouver les coordonnées de ces centres via la rubrique « Adresses utiles » de notre site dont nous vous joignons le lien ci-dessous.

Il existe également, en dehors des CSAPA, des associations proposant de l'entraide entre buveurs et anciens buveurs, il s'agit là de réunions régulières où aucun professionnel du soin n'intervient. Le plus connu de ces groupes d'entraide s'appelle les « Alcooliques Anonymes » mais il en existe trois autres : « Alcool Assistance La croix D'Or », « Société Française La Croix Bleue » et « Vie Libre ». Ces associations ont toutes des sites internet permettant de se faire une idée de leur approche de la problématique mais également de vérifier leur implantation dans les différents départements.

Nous ne savons pas si nous avons répondu comme vous l'auriez souhaité à votre demande mais nous restons bien évidemment disponibles si vous souhaitez nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Adresses utiles"